

bien sûr, à la réduction du chômage attribuable au manque de spécialisation.

Je suis étonné de la condamnation que renferme la motion. Je suis heureux qu'on y souligne l'importance du développement des ressources humaines pour l'avenir du Canada. Je doute qu'on trouve aujourd'hui au Canada beaucoup de personnes prêtes à nier que le développement des ressources de la main-d'œuvre soit une des clés de l'expansion nationale. Nous en avons reconnu l'importance et la valeur, et nous avons présenté des programmes. Nous sommes heureux d'avoir cette occasion de discuter de ces programmes et d'examiner des suggestions visant à les améliorer.

En même temps, nous devrions reconnaître que le chef de l'opposition (M. Stanfield) a omis de signaler un aspect de la question, du moins, il n'en a guère parlé. Il a traité presque exclusivement des étudiants à propos des ressources de main-d'œuvre; c'est un aspect important certes, mais ce n'est pas tout. Le chef de l'opposition a consacré presque tout son temps à souligner la nécessité d'innover dans ce domaine qui relève plutôt de la juridiction provinciale que de la juridiction fédérale. On nous rappelle sans cesse à la Chambre et fréquemment ailleurs que l'éducation relève de la compétence provinciale, que les écoles et les universités sont du domaine provincial. Nous reconnaissons ce fait—ce que le chef de l'opposition a omis de signaler—et nous ne prétendons pas que le gouvernement fédéral ne porte aucun intérêt aux résultats obtenus dans les provinces, pas plus que nous refusons d'aider les provinces à s'acquitter de leurs obligations dans ce domaine.

En ce qui concerne le rôle des étudiants dans le développement de la main-d'œuvre, il serait peut-être bon d'examiner ce que le gouvernement fédéral fait exactement et ce qu'on a demandé au Parlement de faire à l'occasion. Le gouvernement fédéral contribue surtout au développement de notre main-d'œuvre, particulièrement en ce qui concerne la jeunesse, grâce aux transferts fiscaux qu'il effectue aux provinces à l'égard des frais de l'enseignement post-secondaire et universitaire. Comme on le sait, l'aide du gouvernement fédéral aux universités a été un élément constant de la politique canadienne depuis la guerre. Nous nous rappelons tous les difficultés suscitées par nos anciennes méthodes d'aide aux provinces ou aux universités et comme l'on critiquait souvent les crédits alloués. En 1967 fut adoptée une nouvelle législation qui élargissait notablement et changeait la nature de la contribution fédérale à l'enseignement post-secondaire. On le sait,

[L'hon. M. MacEachen.]

cette contribution revêt actuellement la forme d'un transfert fiscal aux provinces, qui tient compte de l'augmentation graduelle du coût de l'enseignement post-secondaire, tout en préservant l'indépendance des provinces dans le domaine de l'éducation. Pour l'année dernière seulement, les dépenses du gouvernement fédéral à ce titre se sont élevées à 400 millions de dollars. Cette année, elles atteignent près d'un demi-milliard et on estime que, l'an prochain, elles dépasseront 600 millions. Voilà une disposition plutôt importante que le gouvernement du Canada a prise en faveur du développement de la main-d'œuvre du pays, plus particulièrement au sujet des jeunes gens.

Je voudrais dire également un mot du régime de prêts aux étudiants, qui fait partie du programme d'ensemble de développement. Ce régime permet à un nombre croissant de jeunes Canadiens de faire des études supérieures. Quand il est entré en vigueur en 1964, il constituait de loin la principale aide aux étudiants du Canada. Depuis, les provinces ont apporté leurs contributions, mais ce régime reste toujours un facteur très important de l'aide dont peuvent bénéficier les étudiants. Au cours de l'année 1964-1965, le gouvernement a approuvé l'octroi de 27 millions de dollars en vertu du régime de prêts aux étudiants, et ce chiffre a été porté à 58 millions pour la dernière année scolaire. On s'attend que 70 millions de dollars soient accordés en 1968-1969. De fait, pour répondre aux demandes de prêts qui se multiplient rapidement, le gouvernement fédéral demande au Parlement d'augmenter le montant que les provinces peuvent approuver dans le cadre du programme.

L'importance du programme de prêts aux étudiants ne se reflète pas seulement dans l'ensemble des fonds approuvés, mais également dans le nombre des étudiants qui en bénéficient. En 1964-1965, quelque 40,000 étudiants ont reçu des prêts et, pour l'année scolaire en cours, le nombre d'étudiants bénéficiant de prêts atteindra peut-être 100,000.

Le coût de ce programme pour le gouvernement fédéral comprend surtout de l'intérêt payé au nom des étudiants et des paiements versés à la province de Québec pour remplacer le programme d'aide aux étudiants. Cette année, la quote-part du gouvernement fédéral sera d'environ 10 millions de dollars, montant qui passera peut-être à 15 millions d'ici deux ans.

La coopération fédérale-provinciale a été excellente dans ce domaine et ainsi, les possibilités d'emploi au Canada pour les étudiants qui veulent aller à l'université sont fort raisonnables. Donc, dans le domaine des études